

ÉVÉNEMENT / HISTOIRE

# 130<sup>e</sup> anniversaire de la Caisse Nationale du Gendarme 1888-2018

Face à un pays dévasté par les guerres, les nombreuses souffrances et situations dramatiques rencontrées par la Gendarmerie, le Capitaine Paoli, homme sensible et généreux, ne peut s'y résigner et décide d'agir contre les injustices et les misères sociales en créant un fonds au profit des militaires de l'Arme tués et blessés dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs familles... C'était en 1888. Ainsi débute l'histoire de la Caisse Nationale du Gendarme, notre histoire.

► 130 ans plus tard, forte de nos racines et résolument tournée vers l'avenir, notre caisse a toujours pour mission d'aider les personnels de la gendarmerie, actifs, réservistes et retraités ainsi que leurs familles. Ce 130<sup>e</sup> anniversaire est aussi l'occasion pour nous de rendre hommage au Capitaine Paoli en parcourant la France sur ses pas : Paris, Le Mans, Quimper, Uzès, Avignon et Hazebrouck. Nous vous invitons à découvrir l'homme qu'il était, ses valeurs et les principes fondateurs qui ont forgé au fil du temps notre identité. Le Capitaine Paoli François-Jean Paoli voit le jour le 26 décembre 1842 dans le petit village corse de Pianello. Après une vie passée au service des autres, il s'éteint dans la ville de Fontenay-aux-Roses le 30 mars 1923.

► **Sa carrière**

À 17 ans, il intègre le 5<sup>e</sup> régiment de cavalerie et participe à la campagne d'Italie comme simple soldat puis comme brigadier. Mais son intérêt pour la gendarmerie le pousse en 1865 à s'engager au sein de la Garde de Paris qui deviendra la Garde républicaine de Paris. Nommé brigadier en 1870 puis maréchal des logis et maréchal des logis-chef l'année suivante, il participe au conflit contre la Prusse et combat dans l'armée de Versailles avant d'être affecté à la compagnie du Mans en 1873. Deux ans plus tard, en raison de ses excellents états de service il accède au corps des officiers et rejoint la compagnie de Quimper puis d'Uzès avant de revenir à la Garde républicaine de Paris à l'été 1882. Promu capitaine en février 1886, il est muté dans le Vaucluse à la compagnie d'Avignon. Le 26 décembre 1895, il part à la retraite après 36 ans et 7 mois



de loyaux services. Mais son engagement de soldat le fait revenir en août 1914 pour participer à la Première Guerre mondiale. Âgé de 72 ans, il prend le commandement de l'arrondissement d'Hazebrouck, à la tête de ses gendarmes, il se bat contre les incursions allemandes. Officier de la Légion d'honneur et des palmes aca-

démiques, le Capitaine Paoli est également inscrit au tableau d'honneur des bienfaiteurs de l'Armée Française recevant ainsi l'estime et la reconnaissance de tous. Mais sa plus haute distinction posthume est le souvenir de son engagement exemplaire dans le cœur des hommes d'aujourd'hui et de demain.

► **Son action mutualiste**

Ayant participé à plusieurs guerres, le Capitaine Paoli observe les nombreuses souffrances et situations dramatiques rencontrées par la gendarmerie. Homme sensible et généreux, il ne peut s'y résigner et décide d'agir contre les injustices et les misères sociales dont il est témoin. Il lance le 27 août 1885 une souscription auprès de ses camarades en s'inspirant du modèle mutualiste. Les fonds recueillis et la vente de ses poésies iront au profit des familles éprouvées et des militaires de l'Arme tués et blessés dans l'exercice de leurs fonctions. Le 5 décembre 1885, il est puni de 4 jours d'arrêt pour avoir fait circuler une souscription auprès des compagnies et des escadrons de la Garde républicaine. Cette initiative qui rejoint les préoccupations sociales de son époque est perçue comme une démarche syndicale. En 1886, il continue à défendre ses idées de mutualité. Avec courage et ténacité, il convainc tous ceux qui l'entourent de la nécessité de s'unir pour mieux lutter contre l'adversité. Sa force de persuasion l'emporte et le 7 mai 1887 il obtient du Ministre de la guerre l'autorisation d'établir les bases d'une société d'entraide. Par arrêté du 12 décembre 1887, le ministre de l'Intérieur en approuve les statuts. Paoli en est avisé officiellement le 23 avril 1888 et, par arrêté du 27 novembre 1888, la Caisse de secours mutuel prend la dénomination de « Caisse du Gendarme », sous la devise « Aider la veuve et l'orphelin ».

► **De la Caisse du Gendarme...**

Reconnue d'utilité publique, le 22



août 1896, la Caisse du Gendarme est la première institution du genre dans les armées et dans la fonction publique. On compte parmi les premiers donateurs, le Président de la République Sadi Carnot qui versera 1 000 Francs. Régie par la loi des associations du 1<sup>er</sup> juillet 1901, la Caisse du Gendarme devient une association à but non lucratif. Rebaptisée Caisse Nationale du Gendarme et dotée de nouveaux statuts le 1<sup>er</sup> mai 1948, elle s'ouvre à tous les militaires de l'Arme, tous grades confondus. La mutuelle joue alors un rôle de caisse complémentaire sans négliger pour autant sa vocation première de secours et d'assistance. En 2006, dans un environnement de plus en plus contraignant et concurrentiel, la Caisse Nationale du Gendarme, la Mutuelle Nationale

Militaire et la Mutuelle de l'Armée de l'Air fondent la mutuelle Unéo. Avec plus de 1,1 millions de personnes protégées, ce groupement mutualiste s'impose comme l'un des principaux acteurs de la complémentaire santé. Première mutuelle de la défense elle est aussi la deuxième mutuelle de la fonction publique.



► **...à la Caisse Nationale du Gendarme**

En 2010, la Caisse Nationale du Gendarme devient une mutuelle du livre III (code de la mutualité) et propose alors une alternative solidaire et résolument moderne. Recentrant ses activités dans le domaine des aides sociales, elle retrouve ses missions fondatrices, tout en gardant les valeurs mutualistes de son fondateur, le Capitaine Paoli ; la partie santé (remboursement complémentaire) va être, alors, gérée par la mutuelle Unéo. Soucieuse d'améliorer son offre d'action sociale au profit de la Gendarmerie, la Caisse Nationale du Gendarme et la Fondation de la Maison de la Gendarmerie vont s'associer le 29 janvier 2015 pour former « Entraide Gendarmerie ». Par cette union, elles mettent en lumière leurs marqueurs génétiques communs : la fraternité d'armes et la solidarité intergénérationnelle. ■

Source : CNG, Transmis par Paul Barraud

[PASSION PATRIMOINE] LES ARMOIRIES DE LA GARDE RÉPUBLICAINE

► Les armoiries de la Garde Républicaine sont assez récentes, elle sont dessinées en 1981. Les couleurs de la ville de Paris, le bleu et le rouge, y sont très présentes... forcément ! Puisque la Garde y est rattachée. Dans le premier quartier est présent une grue en or dont le regard est porté vers les fleurs de lys. Cet animal, en alerte, représente la vigilance. Quant à l'étoile, elle évoque l'ordre de l'étoile, dont le chevalier du guet fut seul bénéficiaire pendant longtemps. L'aigle impérial présent dans le quartier supérieur droit renvoie à l'Empire ainsi qu'à la garde municipale de Paris et la gendarmerie impériale. Le troisième quartier illustre la République et la fidélité de la garde au Gouvernement. Le dernier quartier, plus facile, représente la Gendarmerie nationale. Si la couronne murale évoque le lien avec la ville de Paris, les rameaux de chêne et d'olivier incarnent les valeurs militaires et les vertus civiques, sans oublier la croix de chevalier de la Légion d'honneur dont est décoré le corps. La clef image la confiance que lui porte la ville et l'épée, quant à elle, souligne sa partici-

pation sur les théâtres d'opérations. Enfin, l'écusson porté par les gardes est cousu au cœur de ces armoiries. ■

Délégation au patrimoine Gendarmerie

